

Recycle

LE MAGAZINE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE LAVAUR

Infos

VOTRE CENTRE DE TRI
SE MODERNISE

Au 1^{er} janvier

TOUS LES EMBALLAGES
PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON & PAPIERS
SE TRIENT

CE QUI CHANGE POUR VOUS

numéro
**Le tri
devient
+ facile**
Spécial

Déchetterie

NOUVELLES FILIÈRES JOUETS ET BRICOLAGE

Rappel sur le coût de vos déchets



ÉDITO

Michel BOUYSSOU
Président

Après des années d'attente, le tri de tous les emballages plastiques sera enfin une réalité à partir du 1^{er} janvier prochain. Fini le casse-tête des pots de yaourt, barquettes et autres films d'emballages qui ne se triaient pas et terminaient en centre d'enfouissement. Désormais il faudra les déposer dans le bac jaune ou bleu et ils seront recyclés. Un geste de tri plus simple et une mesure en faveur de l'environnement.

Cette nouvelle année verra aussi l'arrivée de nouvelles filières de valorisation sur les déchetteries. Ainsi, les jouets et le matériel de bricolage ou jardinage seront désormais triés pour être valorisés.

Nos déchetteries ont vécu une année particulière avec la mise en place du nouveau règlement intérieur. Ce dernier a démontré toute sa pertinence et son efficacité car il nous permet de continuer à rendre un service public de qualité tout en maîtrisant les coûts pour l'avenir.

Le coût de notre service a parfois été l'objet de questionnements cet automne car il nous a fallu adapter nos taux de taxe pour faire face aux augmentations de tonnages et de fiscalité liée à leur traitement. Il est bon de rappeler que cette hausse nécessaire a été décidée à l'unanimité par les élus du syndicat. Il est aussi bon de préciser que nous restons, à ce jour, le territoire d'Occitanie où le service public de gestion des déchets ménagers est le moins coûteux pour les usagers.

SMICTOM de la région de Lavour
35 route de Gaillac • 81500 Lavour • 05 63 58 76 40
contact@smictom-lavour.fr • www.smictom-lavour.fr
facebook.com/SmictomdeLavour/

Recycle Infos est édité par le SMICTOM de la région de Lavour.
Directeur de la publication : Michel Bouyssou • Ont collaboré à la réalisation de ce numéro : Nathalie Bonhoure, Patricia Boué, Marine Faure, Emmanuel Joulié • Mise en page : Hélène Dromer • Crédits photos : CITEO, freepik, SMICTOM • Impression : Jet d'Encre à Lavour
• Tirage : 17 500 ex. • Imprimé sur papier recyclé FSC.

Nouveau centre de tri

Le nouveau mode de gestion des déchets, plus vertueux et durable pour notre territoire se concrétise avec la prochaine mise en service du nouveau centre de tri TRIFYL de Labruguière.



Tryfil Labruguière

Essai et mise en service
automne 2022
Entrée en exploitation
à compter du 1^{er} janvier 2023

Pourquoi cette modernisation ?

Une obligation règlementaire : trier encore plus !

Au centre de tri de Labruguière, les nouveaux équipements (trommel, séparateurs balistiques, convoyeurs, cabines, trieurs optiques...) sont en cours de montage pour une mise en service cet automne. L'extension des consignes de tri à TOUS les emballages pourra donc être mise en route comme prévu par la loi au 1^{er} janvier 2023.

Prêt à nous faciliter le tri

Agrandi, rénové et modernisé

Les nouvelles capacités de traitement du centre de tri permettront de préparer au recyclage 100% des papiers et emballages, sans distinction.
Une nouveauté qui va simplifier le geste de tri des usagers à partir du 1^{er} janvier 2023.

2 150 tonnes

C'est la quantité d'emballages et papiers

issus des 24 communes du territoire du SMICTOM qui ont été réceptionnées en 2021 dans le centre de tri Trifyl de Labruguière. Ce chiffre devrait augmenter de 250 tonnes avec les nouvelles consignes de tri au 1^{er} janvier 2023. Il n'y a plus qu'à s'y mettre...

Un centre de tri, ça sert à quoi ?

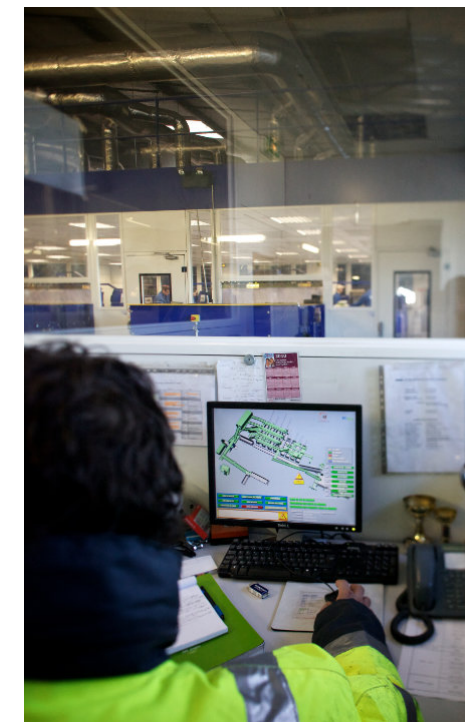
Une étape nécessaire avant le recyclage

Séparer, trier, conditionner

Pour diriger les différents emballages vers la bonne filière de recyclage, il faut les séparer par matière, les trier, les conditionner. Les centres de tri sont là pour ça. Ils accueillent les emballages et papiers de tout le territoire. Il existe deux centres de tri dans le Tarn, à Blay-les-Mines et Labruguière.

Pour permettre le recyclage de nos papiers et emballages, il faut

- 1 Un geste de tri**
réalisé par chacun de nous à domicile, dans son établissement, sur son lieu de travail...
- 2 Une collecte**
en bac, caissettes jaunes ou bleus par les rippeurs (agents de collecte)
- 3 Un tri et un conditionnement**
des différents emballages et papiers dans le centre de tri.
- 4 Leur recyclage**
dans des usines dédiées.





Tous les emballages se trient !

Plastique, métal, carton & papiers

Les petits nouveaux dans votre bac de tri

Ils rejoignent les emballages déjà triés

Le tri, un geste important et utile !

Des déchets ultimes fortement réduits

S'ils sont mélangés, nos déchets représentent un coût d'enfouissement. À l'inverse, s'ils sont triés en vue d'être recyclés, une part importante de nos déchets peut devenir une ressource.

Chaque étape du recyclage est contrôlée

Après le centre de tri, les emballages triés par matières sont cédés à des entreprises de recyclage, situées à 84% en France et 15% en Europe. Chaque étape du processus fait l'objet de contrôles systématiques et de certifications.

1 tonne d'emballages bien triés coûte jusqu'à **5 fois** moins cher qu'1 tonne de poubelle noire

Encore 32 kg de recyclables

La dernière étude menée sur la composition de notre poubelle noire sur le territoire du SMICTOM en 2021 (227 kg par habitant en moyenne) révèle que celle-ci contient encore 32 kg d'emballages à recycler. En comparaison, chacun de nous ne trie réellement « que 60 kg » de recyclables dans son bac de tri.

Contenir la hausse du coût des déchets

Jeter coûte de plus en plus cher

En triant le maximum de papiers et d'emballages, ce sont plusieurs milliers de tonnes qui échappent à l'enfouissement et à ses taxes, pour devenir de nouvelles matières. Ces matériaux sont ensuite revendus à l'industrie du recyclage pour soulager la facture du contribuable.



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



Emballages en carton et tous les papiers



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL



Vos emballages vous guident !

Un nouveau marquage harmonisé des emballages a été conçu pour faciliter le geste de tri du consommateur et sera définitivement adopté au 1^{er} mars 2023.

Le tri-man indique que l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères, mais doit être trié pour être recyclé.

Tous les éléments à dissocier sont séparés par un signe +. Ils sont représentés par des pictogrammes et/ou du texte.

LE TRI + FACILE

BARQUETTE + ETUI

Séparez les éléments avant de trier

Les couleurs repères du tri : vert pour les emballages en verre, jaune pour les autres.

La mention « bac de tri » (ou « tri verre » pour les emballages en verre) désigne la destination des emballages.

Préserver les ressources naturelles

Une fois nos emballages triés, leur recyclage permet de produire de nouveaux emballages ou objets en économisant ressources naturelles et énergie. Ainsi, avec 34 bouteilles en plastique recyclées, on peut fabriquer un épais rembourrage de couette, de quoi dormir bien au chaud... Chaque tonne de bouteilles en plastique recyclées permet d'économiser 800 litres de pétrole brut et 2,1 tonnes d'émissions de CO₂. Soit les émissions d'une voiture ayant parcouru la moitié du tour de la terre.

Encore un effort !

En France, à peine 55% des bouteilles plastiques sont correctement triées dans le bac jaune (donnée CITEO, 2022). 71 % des emballages en plastique triés sont recyclés en France (27 % en Europe et 2 % en Asie).

Écoconception

La bouteille en plastique a perdu 40 % de son poids depuis 1993 et certaines ont un bouchon solidaire pour éviter qu'il se perde dans la nature.

Évitons ce qui peut l'être

Le mieux serait d'éviter de produire ce déchet. Notre eau du robinet est une eau de qualité... Profitons-en !



De nouvelles filières de recyclage dans vos déchetteries

Pourquoi ces nouvelles filières ?

Conformité légale au 1^{er} janvier

Se sont plus de 100 000 tonnes d'articles de bricolage et de jardin (près de 1,5 kg / hab / an) et 40 000 tonnes de jouets (près de 0,60 kg / hab / an) qui sont jetées chaque année. Conscients de ce gisement et afin de répondre aux obligations issues de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire) les fabricants et les distributeurs ont travaillé sur un cahier des charges afin de créer ces deux nouvelles filières de recyclage. C'est donc courant du mois de janvier 2023 que les gardiens de votre déchetterie vous indiqueront les nouveaux contenants où vous devrez les déposer.



Que deviennent ces objets ?

Recyclage ou valorisation

Eco-mobilier devient Ecomaison, éco-organisme des objets de la maison. 95 % de ce qu'Ecomaison collecte est recyclé ou valorisé en énergie. Par exemple, le bois sert à la fabrication de panneaux de particules, le plastique sert à fabriquer des tuyaux, les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile.

Nos objets ont de la valeur

Réparez, donnez !

Il devient indispensable de penser à la réparation et au don avant tout passage en déchetterie. De nombreuses solutions s'offrent à vous sur le territoire y compris au niveau associatif (associations caritatives, recycleries, repair'café) afin de donner une seconde vie à vos objets du quotidien.

Jouets et jeux



- Jouets : figurines d'action, jeux de construction, poupées, jouets premier âge, véhicules miniatures, arts créatifs, jouets d'exploration et autres jouets



- Jeux de plein air : bicyclette jouet, jouets sportifs, jouets d'été, jouets de jardin



- Jeux de société, puzzles, maquettes



- Jouets cadeau



Exclusions : articles d'écriture / dessin, produits DEEE.

Comment ça se passe en déchetterie ?

Articles de bricolage & jardinage



- Matériel de bricolage dont l'outillage à main



- Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin



Sauf ferraille, inertes.

Déchets d'éléments d'ameublement



- Couettes, oreillers, coussins



- Surmatelas, peluches, sacs de couchage



L'application « Guide du tri »

À jeter ? À trier ?

POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur **App Store** et **Google play**

CITEO

Trier, mesurer, mieux consommer !

CITEO a développé une application gratuite pour savoir comment trier tous vos déchets, trouver les points de collectes les plus proches, mesurer l'impact environnemental de vos gestes de tri et mieux connaître les éco-gestes au quotidien.

Téléchargez l'appli !



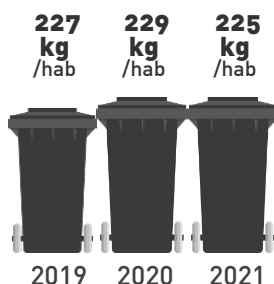
Coût de la gestion des déchets

Pourquoi ma taxe a augmenté ?

1. Le poids des ordures ménagères ne baisse plus

Depuis 2018

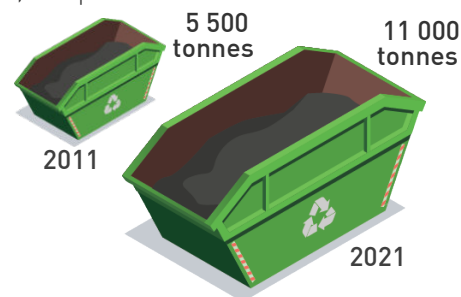
Après une baisse graduelle jusqu'en 2019, le poids des ordures ménagères stagne entre 225 et 230 kg / hab / an.



2. Les apports en déchetterie multipliés par 2 en 10 ans

Pour atteindre 11 000 tonnes !

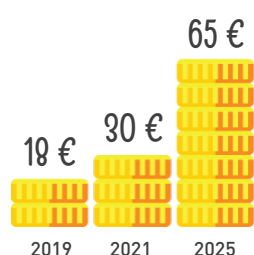
Jusqu'en 2021, les apports en déchetterie ont connu une très forte hausse en particulier pour le flux de déchets verts, ce qui a conduit le syndicat à adopter un nouveau règlement concernant l'accès en déchetterie. Ce poste est passé de 8€ à 31,50 € par habitant en 10 ans.



3. Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Une hausse qui s'accélère

La TGAP, à la charge du SMICTOM, connaît une très forte augmentation. Il s'agit d'une mesure étatique pour inciter à poursuivre l'effort de réduction des déchets à l'enfouissement.



(par tonne de déchet enfouie)

126 € / hab
TEOM moyenne en France en 2021

71 € / hab
TEOM sur le territoire du SMICTOM en 2021

Toujours la moins chère d'Occitanie

1^{er} en Occitanie et 18^e moins cher de France

Maintien de notre position malgré la hausse en 2022

Déjà classé par l'ADEME en 2021 comme collectivité territoriale en Occitanie où les habitants paient le moins cher la gestion de leurs déchets, le SMICTOM arrive 18^e moins cher de France et devrait maintenir sa place en 2022 malgré la hausse des tonnages et de la TGAP.

Comment est calculée ma taxe ?

Coût réel de 154 €

Calcul de la TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée par habitant et par an sur la base des coûts de la gestion des déchets : frais de collecte et traitement des ordures, gestion des déchetteries et fonctionnement. Sur le territoire du SMICTOM, la TEOM devrait être de 154 € / habitant / an.

Loyer des Brugues

Particularité du SMICTOM

En plus de la revente de matériaux aux éco-organismes, le SMICTOM loue le site des Brugues à la société COVED Environnement qui est chargée du traitement des déchets. Les habitants profitent donc de cette recette, la TEOM étant calculée comme un reste à charge.

(Chiffres 2021 par habitant)

Calcul de votre TEOM

113,5	Collecte et traitement
+ 31,5	Déchetterie
+ 9 €	Fonctionnement
= 154 €	Coût réel du service
- 37 €	Loyer des Brugues
- 25 €	Revente matériaux
- 21 €	Autofinancement SMICTOM (réserves)
= 71 €	Reste à charge = votre TEOM

Moins nous produisons de déchets, moins notre taxe sera élevée